



Ma Communauté  
de Communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2023

#### **Délibération n°2023-01-04**

##### **Installation d'un nouveau conseiller communautaire suppléant pour la commune de Landrais**

**Résumé :** Monsieur Cédric GABET est installé en qualité de délégué communautaire suppléant pour la commune de Landrais.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **Délibération n°2023-01-05**

##### **Modification dans la composition de la commission extracommunautaire « environnement »**

**Résumé :** Elargissement de la commission extracommunautaire « environnement » à 25 membres,  
Election de Madame Christelle GRASSO pour la commune de Landrais, membre de la commission extracommunautaire « environnement ».

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **Délibération n°2023-01-06**

##### **Modification dans la composition de la commission extracommunautaire « développement économique »**

**Résumé :** Election de Monsieur Benoit ROBLIN pour la commune de Le Thou et Monsieur Cédric GABET pour la commune de Landrais, membres de la commission extracommunautaire Développement Economique,

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **Délibération n°2023-01-07**

##### **Modification dans la composition de la commission extracommunautaire « mobilité »**

**Résumé :** Elargissement de la commission extracommunautaire « mobilité » à 20 membres,  
Election de Monsieur Emmanuel NICOLAS pour la commune de Genouillé et Monsieur Eric SAMME pour la commune de Landrais, membres de la commission extracommunautaire mobilité,

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-08**

**Convention relative à un remboursement par la Communauté de Communes Aunis Sud à la commune Ardillières – Autorisation de signature donnée au Président**

**Résumé :** Validation des termes d'une convention relative à un remboursement par la Communauté de Communes Aunis Sud à la Commune d'Ardillières, Autorisation donnée à Monsieur le Président à signer cette convention.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-09**

**Election d'un nouveau délégué représentant la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin**

**Résumé :** Election pour siéger au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin :  
en qualité de déléguée titulaire : Madame Laëtitia REMETTER  
en qualité de délégué suppléant : Monsieur Hervé GAILDRAT

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-10**

**Election d'un nouveau délégué représentant la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité Syndical du Syndicat Mixte Eau 17**

**Résumé :** Election pour siéger au sein du comité syndical de EAU 17, en qualité de délégué suppléant, Monsieur Didier QUINCONNEAU

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-11**

**Contrat d'objectif à conclure avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour le financement d'un poste d'animation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

**Résumé :** Approbation du contrat d'objectifs entre le Département de la Charente-Maritime et la Communauté de Communes Aunis Sud, Autorisation donnée au Président de signer ce contrat d'objectifs.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-12**

**Syndicat Mixte Cyclad – Modification statutaire**

**Résumé :** Approbation du projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Cyclad adopté par le Comité Syndical du 19 décembre 2022.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-13**

**Convention de partenariat entre l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et la Communauté de Communes Aunis Sud – Année 2023**

**Résumé :** Approbation de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Aunis Sud et l'ADIL,  
Autorisation donnée au Président de signer la convention pour des permanences assurées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, dans le cadre de la politique de l'habitat.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-14**

**Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

**Résumé :** Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLUi-H afin de corriger une erreur matérielle relative à l'absence de règlement concernant la zone de développement économique de l'INRAE à Saint-Pierre d'Amilly,  
Autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-15**

**Aide au classement et à la qualification des hébergements touristiques sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud – Elargissement du dispositif**

**Résumé :** Maintien de la subvention au classement des meublés de tourisme et qualification chambre d'hôtes référence prévue par la délibération n°2021-07-13 prise par la Communauté de Communes Aunis Sud, en juillet 2020,  
Participation à l'amélioration de la qualité des hébergements et à l'augmentation de l'offre d'hébergements classés sur le territoire, avec un élargissement à de nouveaux référentiels :  
Classement des meublés de tourisme, chambres d'hôtes référence, Tourisme et Handicap,  
Accueil Vélo,  
Marque Valeurs Parc Naturel Régional.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-16**

**Modification du tableau des effectifs**

**Résumé :** Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,  
Approbation de création des postes suivants au 1<sup>er</sup> mars 2023 :  
2 rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,  
2 adjoints techniques à temps non complet (10/35<sup>ème</sup> et 11/35<sup>ème</sup>).

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-17**

**Acquisition pour l'euro symbolique auprès de la Commune de Ballon, du terrain où a été construit le Pôle Enfance de Ballon - Ciré d'Aunis – Autorisation donnée au Président de signer l'acte d'acquisition**

**Résumé :** Approbation de l'acquisition à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section ZC n° 154, sise au lieu-dit Fief Cendron à Ballon, d'une contenance de 47a 01ca, Autorisation donnée au Président de signer l'acte notarié (honoraires à la charge de la CdC Aunis Sud).

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-18**

**Acquisition pour l'euro symbolique auprès de la Commune de Surgères, du terrain où a été construit la Salle Multisports du complexe sportif – Autorisation donnée au Président de signer l'acte d'acquisition**

**Résumé :** Approbation de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 830 sise au lieu-dit Fief Le Bourg Nord-Est, à Surgères, d'une contenance de 28a 27ca à l'euro symbolique, Autorisation donnée au Président de signer l'acte notarié (honoraires à la charge de la CdC Aunis Sud).

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-19**

**Construction du Pôle Enfance de Ballon - Ciré d'Aunis – Autorisation au Président de signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre.**

**Résumé :** Approbation de l'avenant n°3 en plus-value au marché n°2018-009 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Pôle Enfance Ballon/Ciré d'Aunis, Autorisation donnée au Président de signer cet avenant avec le groupement ALTERLAB pour un montant de 9 842,52 € H.T., soit 11 811,02 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché à 285 176,10 € H.T. soit 342 211,32 € T.T.C.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°2023-01-20**

**Mise à disposition des minibus – Tarification applicable à compter de l'exercice 2023**

**Résumé :** Fixation, à compter de l'exercice 2023, du tarif de participation kilométrique des utilisateurs des minibus à 0,45 euros par kilomètre.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

*Date d'affichage au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et de publication sur le site Internet : **mardi 7 février 2023.***